



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 13 janvier 2015, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h 01**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier  
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général  
M. Mathieu Beaudin, technicien en documentation et greffier adjoint *par intérim*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre

RÉSOLUTION  
2015-01-001



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2014;

- 1.4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014;
- 1.5.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : *Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une zone d'affectation rurale industrielle;*
- 1.6.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : *Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone industrielle 1-3;*
- 2.0.- **MAIRIE**
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Contribution de la Ville de Malartic au Programme de supplément au loyer - Projet Habitations Tournesols au Soleil du Groupe Soleil de Malartic inc.;
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités du Québec (FCM) pour 2015-2016;
- 5.0.- **URBANISME**
- 5.1.- Développement résidentiel des Explorateurs : Détermination du prix de vente des terrains;
- 5.2.- Retrait du projet de maisons en rangée des Développements des Grands Ducs MFP inc.;
- 5.3.- Offre d'achat et option d'achat de monsieur Claude Marseille pour les terrains portant les numéros 6 à 14 du Développement résidentiel des Explorateurs;
- 5.4.- Adoption du second projet de *Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une zone d'affectation rurale industrielle;*
- 5.5.- Adoption du second projet de *Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone industrielle 1-3;*
- 5.6.- Servitude en faveur des sociétés d'Hydro-Québec et Télébec, sur les parties de lots 5 088 548 et 5 088 549 du cadastre du Québec;
- 5.7.- Rapport annuel des permis 2014;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 6.1.- Abolition et création de postes;
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Programmation de la Fête de l'Artic 2015;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

- 7.2.- Gagnants du concours « Décorations de Noël 2014 »;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Chevaliers de Colomb : Vin et fromages;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Projet de construction de tours de télécommunication;
- 13.2.- Compensations 2013 et 2014 tenant lieu des taxes pour les réseaux de la santé et de l'éducation;
- 13.3.- Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or 2015;
- 13.4.- Prévisions budgétaires 2015 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et des territoires non organisés;
- 13.5.- Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec de l'UMQ;
- 13.6.- Tarification 2015 de la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- 13.7.- Suivi sur la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec;
- 13.8.- Suivi de l'évaluation de l'ensemble des programmes et des structures du gouvernement du Québec;
- 13.9.- Lettre sur une offre de service – S. Lavoie CPA inc.;
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014**
- 
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014, tel que rédigé;
- Adoptée.
- 1.3.- **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9**

RÉSOLUTION  
2015-01-002

RÉSOLUTION



2015-01-003

No de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION  
2015-01-004

RÉSOLUTION  
2015-01-005

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

décembre 2014

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2014, tel que rédigé;

Adoptée.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014, tel que rédigé;

Adoptée.

**Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une zone d'affectation rurale industrielle**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose au conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une zone d'affectation rurale industrielle*.

**Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone industrielle I-3**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose au conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 du afin de créer une nouvelle zone industrielle I-3*.

2.0.- **MAIRIE**

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

3.1.- **Contribution de la Ville de Malartic au Programme de supplément au loyer - Projet Habitations Tournesols au Soleil du Groupe Soleil de Malartic inc.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a créé un programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme supplément au loyer pour le projet immobilier du Groupe Soleil de Malartic inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE la Ville de Malartic contribuera au Programme de supplément au loyer pour le projet immobilier du Groupe Soleil de Malartic inc., en déboursant la somme de 9 098 \$/année pendant les cinq (5) premières années, pour les 19 unités de logement prévues au projet;

QUE par le programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme supplément au loyer, la Ville de Malartic donne congé des taxes foncières pour le projet immobilier du Groupe Soleil de Malartic inc. pour une période de trente-cinq (35) ans;

Adoptée.

#### 4.0.- TRÉSORERIE

##### 4.1.- Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités du Québec (FCM) pour 2015-2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUVELLER l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités du Québec (FCM) pour 2015-2016;

Adoptée.

#### 5.0.- URBANISME

##### 5.1.- Développement résidentiel des Explorateurs : Détermination du prix de vente des terrains

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut promouvoir en 2015 la vente des terrains vacants situés dans le Développement résidentiel des Explorateurs;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER en 2015 la même réduction de 40 % sur les prix de vente des terrains qu'en 2014 dans le Développement résidentiel des Explorateurs, tel qu'il appert au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER une campagne publicitaire afin de promouvoir la vente des terrains vacants situés dans le Développement résidentiel des Explorateurs ;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les offres d'achats pour la vente des terrains du Développement résidentiel des Explorateurs, et ce, conformément à l'offre d'achat type qui est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes de vente notariés à venir pour donner suite à la présente résolution;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-01-006

RÉSOLUTION  
2015-01-007



RÉSOLUTION  
No de résolution  
2015-01-008

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

5.2.- **Retrait du projet de maisons en rangée des Développements des Grands Ducs MFP inc.**

CONSIDÉRANT QUE la société Les Développements des Grands Ducs MFP inc. a adressé une confirmation d'abandon du projet de construction de maisons en rangée pour l'acquisition des lots portant les numéros 5 088 517, 5 088 518, 5 088 519, 5 088 520, 5 088 526, 5 088 527, 5 088 528, 5 088 530 et 5 088 529 du cadastre du Québec le 18 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE d'autres promoteurs démontrent de l'intérêt au projet de construction de maisons en rangée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la société Les Développements des Grands Ducs MFP inc. se retire du projet de maisons en rangée sans pénalités;

QUE les terrains des lots portant les numéros 5 088 517, 5 088 518, 5 088 519, 5 088 520, 5 088 526, 5 088 527, 5 088 528, 5 088 530 et 5 088 529 du cadastre du Québec seront offerts à d'autres promoteurs démontrant de l'intérêt au projet de construction de maisons en rangée;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2015-01-009

5.3.- **Offre d'achat et option d'achat de monsieur Claude Marseille pour les terrains portant les numéros 6 à 14 du Développement résidentiel des Explorateurs**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Marseille et/ou sa compagnie désire acquérir le lot portant le numéro 5 088 520 du cadastre du Québec au prix de 38 339,87 \$ plus les taxes applicables pour y construire un immeuble semi-détaché d'ici le début mars 2015 pour en faire la promotion;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conditionnelle à ce que la Ville de Malartic réserve à monsieur Claude Marseille et/ou sa compagnie les lots portant les numéros 5 088 517, 5 088 518, 5 088 519, 5 088 526, 5 088 527, 5 088 528, 5 088 530 et 5 088 529 du cadastre du Québec pour une période de un (1) an suite à l'achat du lot 5 088 520 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'offre d'achat pour l'acquisition du lot 5 088 520 du cadastre du Québec ;

QUE la Ville de Malartic s'engage à réserver à monsieur Claude Marseille et/ou sa compagnie les lots portant les numéros 5 088 517, 5 088 518, 5 088 519, 5 088 526, 5 088 527, 5 088 528, 5 088 530 et 5 088 529 du cadastre du Québec jusqu'au 31 décembre 2015;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les offres d'achat assorties d'une option d'achat pour



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

l'acquisition des lots portant les numéros 5 088 517, 5 088 518, 5 088 519, 5 088 520, 5 088 526, 5 088 527, 5 088 528, 5 088 530 et 5 088 529 du cadastre du Québec, afin d'y construire des maisons jumelées;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes de vente notariés à venir pour donner suite à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié à venir pour les lots portant les numéros 5 088 517, 5 088 518, 5 088 519, 5 088 526, 5 088 527, 5 088 528, 5 088 530 et 5 088 529 du cadastre du Québec, afin d'y construire des maisons en rangées;

QUE le prix de vente desdits terrains soit fixé conformément à la résolution no 2015-01-007 et que les documents légaux soient visés par le greffier avant signature par les personnes dûment mandatées;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-01-010**

**5.4.- Adoption du second projet de Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une zone d'affectation rurale industrielle**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le second projet de Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une zone d'affectation rurale industrielle, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-01-011**

**5.5.- Adoption du second projet de Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone industrielle I-3**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le second projet de Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone industrielle I-3, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-01-012**

**5.6.- Servitude en faveur des sociétés d'Hydro-Québec et Télébec, sur les parties de lots 5 088 548 et 5 088 549 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QU'une demande de servitude en faveur des sociétés d'Hydro-Québec et Télébec sur les parties de lots 5 088 548 et 5 088 549 du cadastre du Québec est adressée à la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de servitude;

Adoptée.

### 5.7.- Rapport annuel des permis 2014

Dépôt à titre d'information.

### 6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

#### 6.1.- Abolition et création de postes

CONSIDÉRANT les ponctions effectuées dans le budget des opérations courantes de l'année 2015;

CONSIDÉRANT les impacts de telles ponctions sur les heures d'ouverture du Parc hivernal;

CONSIDÉRANT les perspectives de la convention collective des cols blancs et le respect des ententes antérieures avec ledit syndicat;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au reclassement de madame Manon Landry entre la Ville de Malartic, le Syndicat canadien de la fonction publique 4224 et Manon Landry signée le 4 juillet 2014 a pris fin d'un commun accord entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABOLIR les postes de commis aux activités récréatives / commis de bureau au Service des loisirs et de la culture et de secrétaire-réceptionniste;

DE CRÉER le poste de réceptionniste;

Adoptée.

### 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

#### 7.1.- Programmation de la Fête de l'Artic 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné les activités qui sont proposées pour la Fête de l'Artic **2015 du 27** au 1<sup>er</sup> mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE lors de la parade de motoneiges prévue le 28 février à 16 h 15, la fermeture de la rue Chartrand, des Pins, 4<sup>e</sup> Avenue, rue de l'Harricana, rue Royale, chemin du Camping-Régional et avenue Dargis-Ménard est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les motoneiges emprunteront les trottoirs pour parader;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 14 du Règlement no. 472 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic, il appartient à l'inspecteur municipal d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau

RÉSOLUTION  
2015-01-013

RÉSOLUTION  
2015-01-014





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

routier local de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se dit favorable à la présente demande en tout respect avec les autorités compétentes pour délivrer le permis requis;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une conférence de presse qui aura lieu le 4 février 2015 au chalet d'hiver du Camping régional de Malartic pour le dévoilement de la programmation la Fête de l'Artic 2015;

D'AUTORISER la fermeture de la rue Chartrand, des Pins, 4<sup>e</sup> Avenue, rue de l'Harricana, rue Royale, chemin du Camping-Régional et avenue Dargis-Ménard lors de la parade de motoneiges prévue le 28 février 2015 à 16 h 15 selon le parcours présenté et joint à la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-01-015**

### **7.2.- Gagnants du concours « Décorations de Noël 2014 »**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2014-11-415, les conseillers ont choisi un (1) gagnant par district pour les plus belles décorations de Noël installées sur les propriétés;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les gagnants du concours Décorations de Noël 2014 sont les suivants, à savoir :

DISTRICT	ADRESSE	GAGNANTS
1	681, avenue Dargis-Ménard	Aline Desrosiers et René Latendresse
2	425, rue Armand-Dumas	Carole Desrosiers et Normand Pelletier
3	561, 3 <sup>e</sup> Avenue	Nicole Godbout et Roger Martineau
4	860, rue Lasalle	Marjolaine Grenier et Raoul Cartier
5	601, rue Jacques-Cartier	Lina Landry et Yves St-Pierre
6	1231, avenue des Bois	Andrée Bussièrès

Adoptée.

### **8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

### **9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**



No de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION  
2015-01-016

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Chevaliers de Colomb : Vin et fromages

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb ont déposé une demande pour l'organisation d'une dégustation de vin et fromages le 7 février 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER une table de 8 personnes au montant de 600 \$ aux Chevaliers de Colomb pour la dégustation de vin et fromages le 7 février 2015. Les personnes déléguées à ce vin et fromages seront choisies ultérieurement;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Projet de construction de tours de télécommunication

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Compensations 2013 et 2014 tenant lieu des taxes pour les réseaux de la santé et de l'éducation

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or 2015

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Prévisions budgétaires 2015 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et des territoires non organisés

Correspondance a été déposée au conseil.

13.5.- Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec de l'UMQ

Correspondance a été déposée au conseil.

13.6.- Tarifification 2015 de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Correspondance a été déposée au conseil.

13.7.- Suivi sur la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec

Correspondance a été déposée au conseil.

13.8.- Suivi de l'évaluation de l'ensemble des programmes et des structures



No de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION  
2015-01-017

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

du gouvernement du Québec

Correspondance a été déposée au conseil.

13.9.- Lettre sur une offre de service – S. Lavoie CPA inc.

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 25

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON  
MAIRE

MATHIEU BEAUDIN  
TECHNICIEN EN  
DOCUMENTATION ET  
GREFFIER ADJOINT *par*  
*intérim*